

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume X - Numéro 19 Juin 2020 ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : <https://www.perspectivesphilosophiques.net>

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Prof. Assouma BAMBÀ**, Professeur des Universités

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Prof. Abou SANGARÉ, Professeur des Universités
Dr. Donisongui SORO, Maître de Conférences
Dr Alexis KOFFI KOFFI, Maître-Assistant
Dr. Kouma YOUSOUF, Maître de Conférences
Dr. Lucien BIAGNÉ, Maître de Conférences
Dr. Nicolas Kolotioloma YEO, Maître-Assistant
Secrétaire de rédaction : **Dr. Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

1. Au-delà de la table rase de Locke. Leibniz et la plénitude de l'âme, Dimitri OVENANGA-KOUMOU	1
2. La logique, essence des mathématiques chez Leibniz, Falikou FOFANA	18
3. Les enjeux inavoués des guerres de religion et l'élan de tolérance religieuse du mystique bergsonien, Kouassi Honoré ELLA	38
4. Quelles appréhensions de la modernité à la lueur de la contribution scientifique de Claude Bernard ?, Tiasvi Yao Raoul AGBAVON	57
5. La difficile démocratisation des états africains, Adamou DILWANI	79
6. Le transhumanisme et le désir d'immortalité, Christian Kouadio YAO	99
7. Les enfants et la télévision : Ce qu'ils regardent, nous regarde, télévision, Kouakou Hilaire KOUAMÉ et Koffi Jacques Anderson BOUADOU	114
8. La métafiction ou l'acte de fabrication de la fiction dans <i>Verre cassé</i> d'Alain Mabanckou et <i>Hermina</i> de Sami Tchak, Yayo Vincent DANHO	130
9. Pratiques sorcellaires et devoir de justice en Afrique noire, Franck KOUADIO	151
10. Quête du sens dans l'écriture poétique de Jules Laforgue, N'guessan Antoine KOUADIO	170

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décroisement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décroisement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des

préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

LA DIFFICILE DÉMOCRATISATION DES ÉTATS AFRICAINS

Adamou DILWANI

Université de Zinder

dilwaniadamou@yahoo.fr / dilwaniadamou@gmail.com

Résumé :

Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer que les États africains sont des mauvais élèves à l'école de la démocratie. Parmi ces raisons, l'on note les barrières culturelles et les stigmates du syndrome de la colonisation. Ces raisons ne sont pas toujours recevables. La difficile démocratisation des États africains n'est liée ni à un manque de culture, ni à des syndromes coloniaux. Ce sont plutôt les conditions de son institution même qui ne sont pas encore réunies en Afrique.

Mots-clés : Barrières-culturelles, démocratisation, difficulté, États-africains, syndrome-colonial.

Abstract :

Several reasons have been put forward to explain why African states perform badly on the arena of democracy. These reasons include, but are not limited to, cultural barriers and the stigma of the colonization syndrome. However, these reasons are not always admissible. The difficult democratization of African States results from neither a lack of culture, nor colonial syndromes. It rather stems from the conditions, of the very institution of democracy, which have not yet been met in Africa.

Keywords : Cultural barriers, democratization, difficulty, African States, colonial syndrome.

Introduction

En Afrique, la démocratie a du mal à s'installer confortablement. Rares sont les pays où on peut s'assurer qu'elle est solidement établie. Dans les pays ayant adopté le principe démocratique, la peur de voir s'interrompre, à tout moment, le processus est toujours présente. La communauté internationale ne cesse de déployer tous ses efforts pour voir la démocratie s'implanter solidement, mais c'est peine perdue. Le moindre relâchement de la

communauté internationale donne l'occasion aux antidémocrates de reprendre le pouvoir et, chose étonnante, les putschistes sont même applaudis par les populations comme si les Africains avaient horreur de la démocratie. On a le sentiment que n'eût été la volonté de la communauté internationale de voir le continent se démocratiser, la démocratie ne s'y serait jamais installée. Comment donc expliquer cet état de fait ? Cet état de fait n'est-il pas le fait d'un manque d'une vraie souveraineté ?

Des hypothèses sont avancées pour expliquer cette situation. Pour B. Sakpane-Gbati, par exemple, dans son article intitulé « La démocratie à l'africaine », l'Afrique n'a jamais eu une culture démocratique. C'est pourquoi les Africains ne peuvent s'accommoder des principes démocratiques. De même, A. Dieth, pour sa part, prétend, dans son article, « les stigmates du syndrome colonial, obstacles à la démocratie en Afrique », que les Africains ne peuvent être de bons démocrates, dans la mesure où l'Afrique moderne, elle-même, traîne encore des stigmates de la colonisation dont les méthodes de gestion du pouvoir sont loin d'être démocratiques. Donc la colonisation était, elle-même, un obstacle à la démocratisation du continent africain. L'un dans l'autre, nous comprenons que, pour ces auteurs, l'Afrique n'a pas une tradition de démocratie. La difficile démocratisation de l'Afrique trouve là toutes ses raisons.

Cependant ces raisons sont-elles suffisantes, à elles-seules, à justifier le manque d'enthousiasme des Africains vis-à-vis du régime démocratique ? Partant de certains postulats théoriques solides et de certaines réalités plausibles, on peut dire que ce n'est pas le manque de culture, ni les syndromes coloniaux qui rendent les Africains moins réceptifs à la démocratie. Ce sont plutôt les conditions de son institution même qui ne sont pas encore réunies en Afrique. Car la démocratie ne trouve son plein épanouissement que pour un peuple libre, un peuple qui peut décider en toute souveraineté de ce qu'il veut. Or, les États africains ne décident pas toujours de leur sort. Ils sont soumis à des diktats venant des grandes puissances. Cette hypothèse s'avère pertinente dans la mesure où Machiavel, bien qu'il ne soit pas démocrate, a compris les prérequis et l'enjeu pour un État d'être libre. Aussi soutient-il

non pas une liberté individuelle, mais celle d'un peuple tout entier. Un États libre implique nécessairement des sujets libres ; ce qui revient à dire qu'il n'y a pas de démocratie là où le peuple n'est pas souverain. C'est d'ailleurs pourquoi Machiavel se bat pour une Italie libre. Devant l'absence d'une vraie souveraineté, il est évident que les Africains soient de mauvais élèves.

Il s'agira pour nous, dans un premier temps, de réfuter l'idée de l'absence d'une tradition démocratique comme obstacle à la démocratisation de l'Afrique. Ensuite, dans un deuxième temps, nous allons montrer que nos États n'étant pas encore véritablement libres de leurs actions, car soumis aux diktats des grandes puissances, ne peuvent vivre une démocratie confortable.

1. La réfutation des obstacles supposés liés à la démocratisation de l'Afrique

Il n'est pas rare d'entendre dire que l'Afrique n'a pas une tradition démocratique. C'est ce qui explique la réticence de la plupart des Africains face à la démocratie. Mais une telle idée est-elle recevable ? Absolument pas. Certes, elle peut expliquer, en partie, la résistance des Africains vis-à-vis de la démocratie. Mais elle ne peut expliquer, à elle seule, tout le manque d'enthousiasme démocratique de la population africaine.

1.1. Rejet de l'idée d'une absence de culture démocratique comme obstacle à la démocratisation du continent

D'aucuns pensent que l'Afrique n'a pas une tradition de démocratie. Parmi les auteurs qui soutiennent cette thèse, nous pouvons citer Paulin Hountondji (1977, p. 26-27). Celui-ci a estimé, par exemple, que l'Afrique traditionnelle a un déficit de démocratie. Aussi s'en prend-il à la tradition africaine qu'il considère simplement comme le règne d'une dictature, puisqu'il n'y a pas, selon lui, de liberté de discours, c'est-à-dire d'expression ni d'opinion. Pour lui, cette liberté n'a jamais existé, du moins, elle était réservée aux seuls aînés, et eux-mêmes n'y avaient droit qu'en l'absence des parents qui, à leur tour, n'y avaient droit que quand les chefs n'étaient pas là. En outre, le débat sous l'arbre à palabre auquel se réfèrent la majorité de nos auteurs se faisait

toujours par classe d'âge, jamais entre des classes d'âge différentes, alors que la vérité ou une proposition sage peut venir d'un plus jeune :

La plupart des sociétés africaines anciennes étaient effectivement des sociétés de délibération mais cette délibération s'effectuait de façon exclusive, dans un contexte de forte hiérarchisation des statuts où seules certaines catégories sociales (notamment les hommes les plus âgés) avaient accès à la parole et à la décision. (J.-F. Bayart, 1990, p. 8)

Réserver la parole à une classe d'âge au détriment d'une autre constituerait, selon les termes de G. Bachelard (1993, p. 56), un obstacle épistémologique. C'est un frein à la recherche de la vérité, à l'avancement de la science, et par conséquent, au progrès lui-même. Dans de telles conditions où tout est hiérarchisé, on ne peut parler de liberté d'expression ni de diversité d'opinions, gage d'une démocratie véritable. En partant de ce postulat, on peut dire que, dans l'Afrique traditionnelle, la démocratie n'existait pas et que l'Afrique manque de culture démocratique.

Aussi, la culture du chef qui caractérise les sociétés africaines ne serait pas un bon réceptacle pour l'incrustation de la démocratie. En Afrique, on le sait, le chef est pétri de sacralité : il est sacré du fait de l'origine de son pouvoir. En effet, pour légitimer l'autorité du chef, selon D. Akwa (1972, p. 261), l'on recourt à une « aura » mystique qui se formalise par des rituels qu'actualise la vie religieuse. La vie religieuse rend le chef un lieutenant des dieux sur terre ou, ce qui signifie la même chose, un dépositaire sacré des ancêtres (H. Deschamps, 1965, p. 35). Le chef, tout naturellement, dans l'Afrique animiste précoloniale, est considéré comme l'intermédiaire entre la société des vivants et celle sacralisée, symbolisée par les ancêtres. Et, « par l'intermédiaire du sacré, la société est saisie en tant qu'unité, ordre et permanence » (A. Bernard, 1976, p. 24). Le culte des ancêtres assure, en général, la sacralisation du chef. « De ce fait, le sacré, source ultime du pouvoir, justifie l'existence du chef » (A. Bernard, 1976, p. 21). Le sacré devient la source du pouvoir, sa justification ultime. Or, dans une véritable démocratie, le pouvoir n'est pas sacré. Il vient des hommes, et est au service de ces derniers. Il tient sa légitimité des hommes. Nous ne pouvons donc pas,

dans les conditions de la société africaine traditionnelle, parler d'une démocratie prétendant que le pouvoir tire sa source des hommes.

Mieux, devant ce système de sacralisation, il n'y a pas possibilité de protestation ni de contestation ni même de résistance à l'autorité du chef. Cette attitude, face au chef, renforce l'idée que l'Afrique ne semble pas prête à la démocratie et que l'Afrique traditionnelle, surtout, ne connaît pas de démocratie. Il n'est donc pas surprenant d'évoquer la barrière culturelle pour justifier les difficultés rencontrées par l'Afrique d'aujourd'hui dans son processus de démocratisation.

Et pourtant, Jean-Godefroy Bidima, en admettant que « les Africains assimilent volontiers multipartisme, démocratie et développement technologique » (J.-G. Bidima, 2015, p. 66), reconnaît que l'Afrique traditionnelle connaissait et vivait la démocratie et que la liberté d'expression y était reconnue. Cette liberté se traduit par :

Dans la palabre, nous assistons toujours à un double mouvement : d'une part, on règle les problèmes relatifs à la gestion du pouvoir au sein de la communauté et, d'autre part, on redéfinit les nouveaux garants de la transcendance pour l'usage public de la parole en réactivant certains symboles liés au temps, à l'espace et au sujet » (J.-G. Bidima, 2015, p. 70).

De même, B. Sakpane-Gbati reconnaît que l'Afrique traditionnelle présente un système de démocratie proche de celui de la Grande Bretagne. Il soutient, en effet, que l'organisation de la plupart des nations africaines constituées en royaumes n'était pas éloignée de celle de la monarchie parlementaire britannique. Les affaires de la cité se réglaient avec la participation des populations ou de leurs représentants autour des arbres à palabres. Ainsi, des lois et règlements étaient institués, des décisions étaient prises et des jugements étaient rendus. Nous pouvons, dès lors, établir un parallèle entre la structure des chefs traditionnels et celle des chefs d'État. (B. Sakpane-Gbati, 2011, « La démocratie à l'africaine », *Dialogues pour réinventer la démocratie*, vol. 13, n°2/2011; <https://journals.openedition.org>).

B. Sakpane-Gbati continue en prétendant que le pouvoir était délégué, les peuples étaient associés à la gestion des royaumes, on assistait déjà à une

forme d'élection des chefs où il s'agissait, pour les populations, de s'aligner derrière le candidat de leur choix. Celui qui emportait l'adhésion populaire était intronisé ; et il illustre ses propos par l'exemple des peuples du nord du Togo. Malheureusement, d'après lui, ce modèle d'organisation sera mis à mal par la colonisation et la décolonisation. (B. Sakpane-Gbati, 2011, « La démocratie à l'africaine », *Dialogues pour réinventer la démocratie*, vol. 13, n°2/2011; <https://journals.openedition.org>).

Cependant, ce qui n'a pas été pris en charge par cet auteur, c'est l'idée que le scrutin n'était pas ouvert à tous les citoyens, puisque c'était seulement les membres de la famille héritière du trône qui étaient candidats (le pouvoir est toujours une affaire de famille dans cette Afrique ; ce qui n'est pas du tout conforme à l'esprit démocratique). Cela dit, il n'en demeure pas moins qu'il existait une forme de démocratie dans l'Afrique traditionnelle. On peut donc dire que l'Afrique a une culture de démocratie bien que celle-ci ne soit pas aussi parfaite que celle occidentale.

Ainsi, on peut avancer l'idée que la difficile démocratisation du continent n'est pas absolument liée à l'absence de culture démocratique. De même, on peut soutenir qu'il ne faut pas davantage considérer que cette difficile démocratisation du continent est liée aux stigmates de la colonisation.

1.2. Refus des stigmates de la colonisation comme obstacle à la démocratisation de l'Afrique

Il est loisible de rappeler que certains auteurs, comme A. Dieth, soutiennent que la démocratie ne peut se développer convenablement en Afrique, parce que les Africains traînent, avec eux encore, des syndromes de la colonisation. Les Africains n'ont de la culture de gestion du pouvoir que des méthodes utilisées par l'ancien maître. Donc, les seules techniques du pouvoir restent l'usage de la force et la dictature ; et tous les Africains s'en accommodent facilement. C'est pourquoi, chaque fois qu'un coup d'État advient aujourd'hui sur leur continent, les Africains acclament et s'en félicitent. Ils n'ont de tradition politique que la dictature sous laquelle ils ont toujours vécu. C'est, du moins, ce qu'A. Dieth souligne en ces termes :

Les principes du modèle colonial d'exercice et de conservation du pouvoir ont été réappropriés par les classes politiques en Afrique Noire (...) ces principes régissent, jusqu'à nos jours, le gouvernement des États postcoloniaux africains. De l'épisode colonial, il est resté une superstructure étatique construite pour perpétuer la domination, une mentalité, un type de conscience, une technique de gestion et d'exercice du pouvoir. (A. Dieth, 2016, « les stigmates du syndrome colonial, obstacles à la démocratie en Afrique », 6 sept. 2016 ; <http://blog.mediapart.fr>).

Ce passage nous éclaire sur l'appropriation des principes coloniaux par les démocraties africaines. Ces principes du modèle colonial sont, entre autres, l'usage de la force et de la division. En Afrique, le colon s'est surtout appuyé sur le principe « de diviser pour mieux régner » (C. Christian, 1972, p. 1053). Dans sa politique de diviser pour mieux régner, le colon a fait recours à des moyens extra-démocratiques. Il s'agit, entre autres, de l'ethnocentrisme, du tribalisme, du régionalisme, bref de toutes formes de particularisme. Les colons ont, dans les États conquis, fait en sorte que c'est la minorité, autrefois dominée, qui va désormais régir la majorité : « Les Européens utilisèrent l'existence des ethnies (...), ils les opposèrent les unes aux autres en favorisant sur le plan politique et économique celles qui étaient dominées » (ASSOCIATION Gaston-Berger, 1966, p. 97). Cela exacerbe, du coup, la tension au sein de ces communautés, car c'est un renversement de la situation déjà établie. Le repli identitaire devient la règle du jeu. Ainsi, les ethnies, ne s'entendant plus, la minorité promue par le colonisateur cherche protection et soutien auprès de ce dernier pour sa sécurité et son hégémonie sur les autres. En conséquence, la division s'étant installée et les tensions permanentes, le colonisateur trouve paix et sécurité, et peut donc poursuivre allègrement son œuvre d'exploitation. Cette opposition entre ethnies a permis au colon de rester longtemps maître et d'imposer sa volonté.

Aujourd'hui encore, dans la perspective d'A. Dieth, bien que le colon soit parti, les héritiers du pouvoir continuent de se servir des mêmes méthodes pour assurer la continuité de leur pouvoir, comme pour dire que le monde se gouverne « par imitation », pour parler comme Machiavel (2007, p. 27). Le chef d'États africain doit s'appuyer particulièrement sur la division, sur l'ethnocentrisme pour imposer sa volonté. C'est ce qui explique qu'en Afrique ce sont des moyens antidémocratiques qui prévalent dans la conquête, la

gestion et la conservation du pouvoir, même dans un régime dit démocratique. Ces moyens s'appellent l'ethnocentrisme, le tribalisme, le régionalisme, bref toutes les formes de particularisme.

Toutefois, il faut reconnaître, contrairement à ce qu'avance A. Dieth, prétendant que l'édification d'une véritable démocratie est mise à mal par la persistance de considérations tribales, ethniques ou encore claniques, une telle idée n'est pas recevable. En vérité, le tribalisme est le propre de toutes les communautés du monde ; et donc, si les autres communautés qui connaissent le tribalisme aussi ont pu vivre la démocratie, pourquoi pas les sociétés africaines ? Comment donc se fait-il que ces sociétés soient capables de s'adapter à une démocratie et que les Africains n'en soient pas capables ? C'est le cas, par exemple de l'Inde, des États-Unis, du Brésil. Il ne serait pas exagéré d'avancer que c'est un faux problème de prétendre que c'est le tribalisme qui a empêché et qui empêche encore aujourd'hui les sociétés africaines de vivre convenablement la démocratie. C'est, en vérité, une idéologie négativiste consistant à montrer que le Noir n'est capable de rien ; ce qui est insensé.

L'argument d'A. Dieth n'est pas davantage soutenable, dans la mesure où d'autres pays, bien qu'ayant été colonisés, ont pu implanter une solide démocratie et sont cités en exemple, et même sont considérés comme les plus grandes démocraties du monde. C'est le cas des États-Unis d'Amérique et de l'Inde. Ce dernier État présente, d'ailleurs, pratiquement les mêmes réalités que les États africains, avec des tribus, des castes. Mais cela ne l'a pas empêché d'être une grande démocratie. En réalité, il n'y a jamais, comme l'affirme J-F. Bayard (1990, p. 7), « adéquation parfaite entre appartenance ethnique et adhésion politique ».

La capacité et le droit des Africains à adopter la démocratie, au même titre que les autres peuples du monde, ne serait pas compromise par la colonisation. La comparaison avec l'Inde pourrait être utile, comme le suggère Bayard :

Nul ne doute qu'il s'agit d'une démocratie en dépit des violations des Droits de l'homme qui s'y commettent et des dangers qui pèsent sur son avenir, et nul ne doute que cette démocratie consiste en une dérivation créative de la souche britannique, le modèle de Westminster. De la même manière, les régimes africains

issus de la souche institutionnelle de la V^e République française auraient pu connaître (et pourraient encore connaître) un processus d'hybridation et de réinvention sur un mode autre qu'autoritaire. (J.-F. Bayart, 1990, p. 11).

Autrement dit, les Africains pouvaient, à l'image de l'Inde, créer leur propre style de démocratie à partir de la souche institutionnelle britannique ou française, mais il n'en est rien.

Donc c'est un argument simpliste de vouloir toujours accuser la colonisation d'être à la base de tous les maux, notamment d'être à l'origine de la culture de la dictature, on oublie pourtant que la même colonisation nous a inculqué les principes qui sous-tendent la démocratie comme nous le rappelle J.-F. Bayart :

Dans sa dernière phase, la colonisation a connu une libéralisation politique indéniable qui s'est traduite par l'introduction au sud du Sahara d'institutions représentatives modernes, de partis politiques multiples, d'une pluralité d'organisations syndicales, d'une presse libre, d'une législation afférente, mais qui s'est aussi distinguée par l'ampleur des manipulations administratives destinées à contenir et à orienter ces transformations. (J.-F. Bayart, 1990, p. 12).

Ce passage de J.-F. Bayart nous montre clairement que la colonisation a mis les États africains sur les rails de la démocratie. Certes, on se contente toujours d'imputer tous les maux à la colonisation. Mais cette accusation contre la colonisation manifeste plus ou moins une fuite de responsabilité ou la recherche d'un bouc émissaire. Il faut que les Africains s'assument par rapport à la déficience de leur système politique. En vérité, l'esprit de dictature rentre dans la stratégie de lutte et de conservation du pouvoir. Car, selon J.-F. Bayart, le chemin de la démocratie libérale sur lequel la colonisation occidentale a mis les États africains, était abandonné au lendemain des indépendances pour embrasser la démocratie à parti unique. C'est, du moins, ce qu'il souligne en ces termes :

par construction de régimes présidentiels de parti unique, différentes procédures de « décompression autoritaire » ont emprunté à la thématique de la démocratie libérale - en recourant notamment à l'exercice concurrentiel du suffrage universel - pour assurer la régulation de la classe politique à l'avantage du chef de l'État, en lui garantissant une autonomisation optimale par rapport à celle-ci et en l'installant dans une position d'arbitre suprême. (J.-F. Bayart, 1990, p. 12).

Ce passage nous donne la preuve que la dictature n'est pas d'inspiration coloniale, mais bien un choix délibéré, peut-être même, une façon de marquer la différence avec l'ancien maître.

Comme on peut le constater, les arguments prétendant que la démocratie trouve des difficultés à s'implanter à cause d'une absence de culture ou à cause des syndromes coloniaux ne sont pas fondés. En vérité, si la démocratie ne semble pas s'enraciner en Afrique, c'est faute d'avoir réuni toutes les conditions, notamment des États libres, autonomes et puissants. Toutes les sociétés du monde peuvent se démocratiser si les conditions sont réunies. Si donc les États africains connaissent des difficultés pour asseoir une véritable démocratie, c'est parce que les conditions de son institution ne sont pas encore remplies.

2. Les conditions d'institution d'une démocratie véritable en Afrique

Dans cette partie, il s'agit, en s'appuyant sur la pensée de Machiavel, de comprendre que la démocratie n'est véritablement viable que dans un État libre. Sans être libre, l'État ne peut conduire une politique de son choix, ni à l'intérieur ni dans ses relations avec les autres États. Par conséquent, un État non-libre ne peut connaître une vraie démocratie. La liberté de l'État est donc une condition indispensable pour asseoir une démocratie.

Or, pour qu'un État vive librement, il doit être puissant. Il n'y a pas de vie libre pour l'État sans puissance. Cela revient à dire que la puissance est une autre condition indispensable pour une démocratie véritable. Malheureusement, de telles conditions ne sont pas encore remplies par les États africains dont la politique est, le plus souvent, dictée par l'extérieur, notamment les grandes puissances (l'Europe, les USA, la Russie, la Chine) ou même par des institutions internationales telles que le FMI ou la Banque Mondiale qui sont, au fond, des instruments de domination au service des grandes puissances. Sans remplir ces conditions il serait difficile à l'Afrique de vivre une réelle démocratie.

2.1. La liberté et l'autonomie comme conditions indispensables à la démocratisation des États africains

Même si Machiavel n'était pas démocrate, il n'empêche qu'il choisisse de vivre dans un État libre et autonome, car il croit que la puissance et la richesse naissent dans un État libre :

L'expérience nous prouve que les cités n'ont accru leur puissance et leurs richesses que pendant qu'elles ont vécu libres. C'est une chose vraiment merveilleuse de voir à quel degré de grandeur Athènes s'éleva, durant l'espace des cent années qui suivirent sa délivrance de la tyrannie de Pisistrate. Mais, ce qui est, bien plus admirable encore, c'est la hauteur à laquelle parvint la république romaine, dès qu'elle se fut délivrée de ses rois » (N. Machiavel, 2007, p. 213).

Ce passage nous montre le désir de Machiavel de vivre dans un État libre et autonome, c'est-à-dire un État qui n'est pas soumis aux diktats d'autres États. C'est en étant libre, en effet, que l'État a la possibilité de conduire la politique de son choix et, par conséquent, de pouvoir instituer le régime politique qu'il veut, une démocratie par exemple. Machiavel a en vue la liberté de l'État tout entier ; c'est la condition indispensable pour vivre libre, pour vivre une démocratie. C'est quand l'État est libre qu'il peut rendre ses citoyens libres. Autrement dit, c'est quand l'État est libre que les citoyens peuvent prétendre à une liberté individuelle, mais pas avant. C'est donc la liberté de l'État qui conditionne la liberté individuelle, autrement dit, la démocratie. Sans la liberté de l'État, il n'y a pas de démocratie, et conséquemment, il n'y a pas de liberté individuelle. Car, comme le dit Machiavel, lui-même « le désir qu'ont les nations d'être libres est rarement nuisible à la liberté, car il naît de l'oppression ou de la crainte d'être opprimé » (N. Machiavel, 2007, p. 156).

Machiavel prône, en vérité, tacitement un régime démocratique, un régime où le peuple est libre, c'est-à-dire capable de faire ce qu'il veut. Or, dans le cas de l'Afrique, celle-ci ne choisit pas toujours sa propre politique. Un choix lui est presque toujours imposé. La preuve, c'est que le choix de la politique, du régime même, qui va gérer les États africains ne relève pas de leur propre choix. La démocratie à l'œuvre dans nos États est le choix des autres puissances, et les États africains se retrouvent dans l'obligation d'exécuter cette volonté.

Il convient, en effet, de souligner avec force que la démocratie, telle que nous la pratiquons aujourd'hui, n'est pas l'œuvre des États africains. Elle nous a été imposée par l'Occident, du moins, dans son sens de multipartisme. Dans son histoire récente, on se réfère particulièrement au sommet franco-africain de La Baule comme facteur déclencheur. Dans son discours du 20 juin 1990, François Mitterrand annonce que « la France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté » (F. Mitterrand, 1990, p. 130). Par cette annonce, François Mitterrand vient d'ouvrir une nouvelle ère dans la politique africaine de la France. Tout soutien français est désormais conditionné par plus de liberté. Autrement dit, l'on doit tourner le dos à toute forme de dictature, à toute forme d'autorité autre que la démocratie.

À partir de cette conférence de la Baule, les États africains se sont progressivement orientés vers la démocratie. Des conférences nationales sont, un peu partout, organisées, particulièrement dans les États francophones. On peut donc dire, que la démocratie « africaine » n'est pas l'œuvre des Africains, contrairement à celles occidentales. Elle ne dépend pas de leur bonne volonté. Il ne suffit, cependant, pas de proclamer la démocratie pour qu'elle soit. Il y a des paramètres fondamentaux à assurer. Le premier, c'est de faire en sorte que l'État puisse décider en toute souveraineté. Or, vivre d'une démocratie imposée et non d'une démocratie voulue par les Africains eux-mêmes, cela atteste sans nul doute que ces derniers ne sont pas libres du choix de la politique qui doit les conduire à la réalisation de leur bonheur. Il revient à un État digne de ce nom de choisir, lui-même, son destin et de savoir le construire. Une situation où un État sera conduit à adopter une politique édictée par un autre État ou d'autres États, voilà ce que redoute, par-dessus tout, Machiavel pour son État, l'Italie. Car, Machiavel est conscient qu'un État ne peut réussir à construire son destin, ne peut se réaliser que s'il a la liberté de choisir, lui-même, sa propre politique, c'est-à-dire s'il peut faire ce qu'il veut. Sans cette possibilité, l'État ne peut connaître une vraie démocratie, ni être en sécurité, ni être prospère :

Quand la tyrannie s'élève au milieu d'un peuple libre, le moindre inconvénient qui doive en résulter pour l'État, c'est que le progrès s'arrête, et qu'il ne puisse plus croître ni en puissance ni en richesse ; mais le plus souvent, ou, pour mieux dire, toujours, il arrive qu'il rétrograde. (N. Machiavel, 2007, p. 213).

Il n'y a ni développement ni progrès sans liberté et autonomie. D'où donc il n'est point étonnant de voir Machiavel défendre la liberté de l'État et, par ricochet, la démocratie. Il précise même que

toutes les cités, tous les États qui vivent sous l'égide de la liberté, en quelque lieu qu'ils existent, obtiennent toujours les plus grands succès : c'est là que la population est la plus nombreuse, parce que les mariages y sont plus libres, et que l'on en recherche davantage les liens ; c'est là que le citoyen voit naître avec joie des fils qu'il croit pouvoir nourrir, et dont il ne craint pas qu'on ravisse le patrimoine ; c'est là, surtout, qu'il est certain d'avoir donné le jour non à des esclaves, mais à des hommes libres, capables de se placer, par leur vertu, à la tête de la république : on y voit les richesses multipliées de toutes parts, et celles que produit l'agriculture, et celles qui naissent de l'industrie ; chacun cherche avec empressement à augmenter et à posséder les biens dont il croit pouvoir jouir après les avoir acquis. Il en résulte que les citoyens se livrent à l'envi à tout ce qui peut tourner à l'avantage de chacun en particulier et de tous en général, et que la prospérité publique s'accroît de jour en jour d'une manière merveilleuse. (N. Machiavel, 2007, p. 216).

Ce passage illustre clairement, contrairement à ce que d'aucuns disent d'habitude de Machiavel, que celui-ci soutient un État démocratique. Car, la démocratie est porteuse de prospérité. Il est donc logique que les peuples se soulèvent contre toute forme de dictature et assurent une démocratie qui est porteuse de développement. C'est conscient de cet état de fait, comme le souligne Machiavel, lui-même, que les Grecs ont été conduits à chasser les tyrans :

Il n'est donc pas étonnant que les peuples de l'antiquité aient poursuivi les tyrans avec tant d'animosité, qu'ils aient tant aimé à vivre libres, et que le nom même de la liberté ait joui auprès d'eux d'une si grande estime. (N. Machiavel, 2007, p. 214).

Mais comment vivre libre ? Voilà à vrai dire l'équation que Machiavel va chercher à résoudre. En effet, un État qui se voit dicter une politique de l'extérieur ne peut réaliser la volonté de son peuple. Comment dans ces conditions le peuple peut-il avoir une aspiration que l'État soit capable de réaliser si ce dernier n'est pas libre ? Comment un tel État peut-il parler de la liberté, de la démocratie à son peuple ? Ce n'est pas possible. Cet État ne peut avoir ni des lois fixes ni des lois au service du bien de son peuple. Même s'il fait de bonnes lois pour son peuple, l'exécution de ces lois devient aléatoire, puisqu'elle dépend du maître extérieur. C'est du reste pourquoi les États africains ont beau faire de bonnes lois, le peuple sera toujours surpris de constater que, malgré l'existence de ces lois, le gouvernement fait autre chose

que ce que les lois prévoient ; de sorte que le peuple est presque toujours déçu de ses dirigeants.

Or, un gouvernement démocratique, c'est le règne des lois que le peuple s'est librement données. S'il est impossible de mettre en pratique de telles lois, comment la démocratie, en tant que règne des lois, peut-elle s'implanter convenablement ? Il serait difficile, voire impossible.

C'est pareille situation que Machiavel redoutait. Par-dessus tout, il redoutait une situation où l'État ne fait qu'exécuter ce que lui commandent les autres nations, comme c'est le cas en Afrique, principalement dans les pays francophones.

C'est au regard de cette attitude que Machiavel demande à l'État d'être assez fort, c'est-à-dire puissant pour être libre de décider de ce qu'il veut. Autrement dit, la démocratie elle-même, ne peut être viable que dans un État qui ne se voit pas imposer un diktat par un autre pays ou d'autres États. Pour être libre il faut nécessairement être puissant.

2.2. La puissance, condition incontournable de la démocratisation des États africains

Pour comprendre la logique de Machiavel dans sa volonté de défendre un État libre, il faut savoir que, pour lui, les États vivent une situation d'état de nature où chacun fait ce qu'il veut. Or, dans une situation d'absolue liberté, seuls sont véritablement libres les États les plus puissants. La seule façon de faire ce qu'on veut, c'est d'être assez, sinon le plus fort. Sans être assez fort, on ne peut faire ce qu'on veut : « Pendant une longue suite de siècles Rome et Sparte vécurent libres et armées ; la Suisse, dont tous les habitants sont soldats, vit parfaitement libre » (N. Machiavel, 2007, p. 51). Ce passage illustre bien que seule la puissance nous assure la liberté. Sans la puissance, l'État ne peut pas être pleinement souverain. Seule la puissance nous permet de vivre libres. Nos dirigeants doivent le comprendre et s'activer pour conduire nos États à la puissance.

Toutefois Machiavel précise qu'« une république libre n'est pas souhaitable si elle doit conduire à vivre sous la botte étrangère » (N. Machiavel, 2007, p.

10). Autrement dit, un État doit disposer de sa propre force et ne doit pas compter sur les forces extérieures ou sur des mercenaires comme ce que nous vivons aujourd'hui dans nos États du sahel où nous comptons sur l'extérieur pour nous protéger :

L'expérience a prouvé que les princes et les républiques qui font la guerre par leurs propres forces obtenaient seuls de grands succès, et que les troupes mercenaires ne causaient jamais que du dommage. Elle prouve aussi qu'une république qui emploie ses propres armes court bien moins de risque d'être subjuguée par quelqu'un de ses citoyens, que celle qui se sert d'armes étrangères. (N. Machiavel, 2007, p. 51)

Ainsi, comme le dit Machiavel lui-même, « la défense de l'État contre les étrangers a donc priorité sur le rétablissement de la liberté » (N. Machiavel, 2007, p. 10). Cela signifie donc que la puissance a priorité sur la liberté. C'est elle qui fonde la liberté. En d'autres termes, la liberté est subordonnée à la puissance.

C'est conscient de cet état de fait que Machiavel souhaite que son pays, l'Italie, soit assez fort pour réaliser les rêves de son peuple. Sans quoi, il ne peut qu'être la proie des autres États. Mais Machiavel constate que son État est loin de remplir cette condition indispensable. C'est pourquoi, il va chercher les conditions pouvant conduire l'Italie à la puissance. C'est dire aussi, dans le cas des États africains, que ceux-ci ne peuvent être libres et autonomes et faire la liberté de leurs citoyens s'ils ne peuvent pas décider en toute souveraineté. Or, décider en toute souveraineté, suppose que l'État dispose d'une puissance qui lui permet de se passer des autres États. Car, on le sait, dans les relations internationales, il n'y a pas de sentiment, il n'y a pas de démocratie. Ce sont les intérêts qui guident les relations entre États. Dans une lutte d'intérêt, ce sont bien entendu les plus forts qui tirent le maximum de profits. Ce sont également les seuls à pratiquer la politique de leur choix et le régime qu'ils jugent le mieux approprié à leur peuple. Par la même occasion, ils dictent aux autres la ligne de conduite à suivre, une ligne à même de préserver leur hégémonie. Ils restent les seuls à vivre une réelle démocratie puisque personne ne peut leur imposer une ligne de conduite non décidée par eux.

La puissance étant la condition de la liberté pour l'État, elle est véritablement la possibilité de pouvoir vivre une réelle démocratie dans la

mesure où nos États pourront exercer la politique de leur choix. C'est cela que nos dirigeants doivent comprendre. Ils doivent réaliser qu'il n'y a pas de vraie démocratie sans un État libre et qu'un État ne peut être libre que s'il est assez puissant. Un État qui n'est pas libre ne peut prétendre à la démocratie véritable. Or la liberté est un principe cardinal de la démocratie. On peut donc affirmer, avec Machiavel, que notre démocratie africaine, dans des États faibles, n'est qu'illusion.

Comment, en effet, dans les conditions actuelles des États africains, parler de liberté des citoyens de décider de ce qu'ils veulent, étant donné que ceux-ci sont soumis aux diktats des grandes puissances ? Ces États africains sont à l'image de l'Italie de Machiavel, ils subissent toutes formes de diktat de la part des autres puissances. Ce sont, plutôt, ces dernières qui décident à notre place. La démocratie ne peut être viable dans ces conditions et conséquemment les États africains ne peuvent décider de leur destin. D'ailleurs, comme pour attester de cette absence de liberté, et que tout leur est dicté, notamment en matière de politique, l'initiative démocratique, elle-même, n'émane pas à vrai dire de la libre volonté des États africains. Elle leur a été imposée par des puissances extérieures, notamment la France à partir de la conférence de La Baule. Qui sait si nos dirigeants ne sont pas directement nommés de l'extérieur et que les élections que nous effectuons ne sont, peut-être, que pure formalité, car, comme l'avait souligné Pascal Mukonde Musulay rapportant les propos d'une congolaise déçue des élections dans son pays : « Le prochain président du pays est en tout cas décidé à Washington et à Paris et pas par l'électorat ». (P. M. Musulay, 2016, p. 15).

C'est pareille situation que redoutait Machiavel et qui l'inquiétait ; une situation où la politique de l'État sera décidée ailleurs et non par le peuple lui-même. L'ayant comprise, Machiavel cherche alors à la dénoncer. Cela le conduit à faire de la politique extérieure de l'État une préoccupation fondamentale. Sa crainte, légitime d'ailleurs, se dirige surtout, vers les autres États qui peuvent dicter la politique à adopter ou remettre carrément en cause l'existence même de l'État. C'est dire, qu'un État dont la politique intérieure et

même extérieure est déterminée par une autre puissance n'est pas du tout en sécurité et ne peut être libre.

S'il est vrai que l'État se doit d'être puissant, qu'est-ce que la puissance chez Machiavel ? La puissance chez Machiavel renvoie à la force armée. C'est elle qui fait la puissance de l'État. Mais si Machiavel désigne la puissance principalement par la force militaire, dans le contexte actuel, le concept de force connaît une large extension. La force est perçue comme tout ce qui élève un État dans ses rapports avec les autres États. On parle, par exemple, de puissance militaire quand l'État dispose d'une armée forte, de puissance économique quand il est fort du point de vue économique. La force d'un État, c'est également la communication, la technologie, les relations internationales, la politique, etc.

La force est donc un concept multidimensionnel aujourd'hui. Un État est fort relativement à un domaine spécifique. Un État fort dans plusieurs domaines est manifestement plus fort que les autres. C'est ainsi qu'on parle de superpuissance pour désigner les États les plus forts tels que les États-Unis d'Amérique ou la Russie. Tous les États disposant de l'une de ces forces, se font écouter et se font respecter dans ce monde. Mieux, ils sont libres de faire ce qu'ils veulent. Car ils sont capables de se prendre en charge, de financer leurs politiques de développement.

Dans le cas précis des États africains, cependant, ils ne sont, malheureusement, spécialisés dans aucune de ces forces. Ils ne sont ni militairement, ni économiquement, ni technologiquement forts. Puisque nous parlons de la démocratie, nous savons que celle-ci exige des dépenses. D'abord, la campagne, elle-même, exige des partis politiques de l'argent. Ensuite, l'organisation du scrutin demande beaucoup de moyens financiers, logistiques, humain, etc. Or, nos États n'ont pas les moyens de faire face à toutes ces dépenses, et sont obligés de se faire aider par d'autres États. La sollicitation d'une aide ouvre la voie à une imposition de conditions.

Comment des États qui ne sont pas financièrement indépendants peuvent-ils organiser des élections libres et transparentes ? Ce n'est pas possible. Il est donc évident que le bailleur impose sa volonté, et au besoin, impose son

candidat. Il est donc impossible de vivre une réelle démocratie quand les élections, elles-mêmes, sont financées par l'extérieur. De toute évidence, il n'y a pas de financements gratuits dans un monde capitaliste. Chaque États se doit alors d'être puissant pour pouvoir financer, lui-même, ses élections ; et chaque parti doit pouvoir prendre en charge sa campagne, si les États africains veulent vivre une réelle démocratie.

Ainsi, si des États comme l'Inde, les États-Unis d'Amérique, le Brésil, etc. sont devenus, aujourd'hui, de grandes démocraties, c'est parce qu'ils sont puissants. Ils sont capables de financer, eux-mêmes, leurs élections. Et donc, si les États africains veulent être des démocraties de référence, ils se doivent d'être puissants. C'est dans ces conditions qu'ils peuvent échapper à la manipulation, à la soumission, au chantage d'autres puissances extérieures. Faute d'être puissants économiquement ou financièrement, par exemple, les États africains sont incapables de créer une démocratie solide.

Conclusion

Si la démocratie a pour principe la liberté, il est évident qu'un pays ne peut vivre une réelle démocratie qu'à la condition d'être libre et autonome. Or, pour être libre et autonome dans un monde d'état de nature, il faut être assez fort. Sans être une puissance, l'État ne peut faire ce qu'il veut ; de sorte que c'est quand un État est assez puissant qu'il peut pratiquer une politique, un régime de son choix, une démocratie par exemple. Sinon il se verra toujours imposer un régime taillé sur mesure et qui ne peut lui convenir. C'est la situation que vit aujourd'hui l'Afrique qui n'a plus de politique propre. Tout lui est imposé : du régime à ce que l'État doit faire pour ses citoyens. Un État qui se voit imposer une ligne de conduite ne peut faire régner une démocratie véritable.

L'Afrique n'ayant donc pas rempli les conditions de l'avènement d'une véritable démocratie, toute autre forme de démocratie ne peut être qu'une illusion ; et elle va se confronter à des problèmes d'adaptabilité.

Références bibliographiques

AKWA Dika, 1972, « Religion de Nymbe et civilisation politique africaine », *Colloque de Cotonou : les religions africaines comme source de valeurs de civilisation*, 16-22 Aout 1970, P.A.F, Paris, pp. 256-286.

ASSOCIATION Gaston-Berger, 1966, *L'Afrique en devenir*, Prospective13, juin, PUF.

BACHELARD Gaston, 1993, *La Formation de l'esprit scientifique, contribution à une psychanalyse de la connaissance*, Paris, J. Vrin.

BACHELARD Gaston, 2013, *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, Puf.

BAYART Jean-François, 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Librairie Arthème Fayard.

BAYART Jean-François, 1990, *La problématique de la démocratie en Afrique noire « La Baule, et puis après ? »*, juin 1990, CNRS-CERI.

BERNARD Adasso, 1976, *Le chef d'État africain : l'expérience des États africains de succession française*, Paris, éditions Albatros.

BIDIMA Jean-Godefray, 2015, *La palabre, une juridiction de la parole*, Paris, Michalon.

CHRISTIAN Coulon, 1972, « Système politique et société dans les États d'Afrique noire », *Revue française de science politique*, 22^e année, n°5, pp. 1049-1073.

DESCHAMPS Hubert, 1965, *Les institutions politiques de l'Afrique noire*, Paris, PUF.

DIETH Alexis, 2016, « Les stigmates du syndrome colonial, obstacles à la démocratie en Afrique », 6 sept. 2016 ; <http://blog.mediapart.fr>

Discours de François Mitterrand à La Baule, 20 juin 1990, in *Politique étrangère de la France*, mai-juin 1990, pp. 128-130.

HOUNTONDI Paulin, 1977, *Sur la philosophie africaine*, François Maspero 1, Paris.

MACHIAVEL Nicolas, 2007, *Le Prince et autres textes*, un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>, Édition numérique réalisée le 12 octobre 2007 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.

MUKONDE Pascal Musulay, 2016, *Démocratie électorale en Afrique subsaharienne : Entre droit, pouvoir et argent*, Genève, Globethics.net African Law No. 4.

SAKPANE-GBATI Biléou, 2011, « La démocratie à l'africaine », *Dialogues pour réinventer la démocratie*, vol. 13, n°2/2011; <https://journals.openedition.org>.